



MINISTÈRE DU TRAVAIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

#MESQUESTIONSTRAVAIL #COVID-19

EN CAS DE SUSPICION EN ENTREPRISE :
KIT DE LUTTE CONTRE LE COVID-19

Conduite à tenir en entreprise en cas de suspicion de COVID-19 (hors établissement de soin et en l'absence de professionnel de santé dédié)

Rappel

- Dans le contexte actuel, **toute personne ayant de la fièvre et/ou de la toux/une difficulté respiratoire/à parler ou à avaler/perte du goût et de l'odorat est susceptible d'être atteinte par le Covid-19**
- **La base de la prise en charge repose sur :**
 - l'isolement
 - la protection
 - la recherche de signes de détresse
- **Le service de santé au travail** est impliqué lors de l'urgence et la gestion de suspicion de COVID-19



LES ÉTAPES DE LA PRISE EN CHARGE

1. Isolez la personne en la guidant si possible vers un local dédié

et en appliquant immédiatement les gestes barrière (gardez une distance raisonnable avec elle et faites-lui mettre un masque, chirurgical si disponible)

→ Pour ce faire, **mobilisez un sauveteur secouriste du travail** formé au risque COVID ou le référent COVID ou le professionnel de santé dédié de l'établissement s'il existe. Fournissez-lui un masque avant son intervention

→ Demandez à la personne de se mettre dans la position où elle est le mieux, en évitant qu'elle ou que quelqu'un d'autre puisse se blesser avant l'arrivée des secours

2. En l'absence de signe de détresse, demandez à la personne de contacter son médecin traitant, ou tout autre médecin, puis organisez son retour à domicile, selon l'avis médical.

Le transport de la personne qui présente des symptômes de COVID-19 sans signes de gravité s'effectuera :

- avec masque
- de préférence avec le véhicule personnel
- en excluant les transports en commun

3. En cas de signe de détresse (difficulté à terminer ses phrases sans pause et difficulté orale, personne bleue, perte de connaissance – somnolence – confusion). Appelez le SAMU - composer le 15 (en étant suffisamment proche de la victime afin de permettre au médecin de lui parler éventuellement) :

- présentez-vous

- présentez en quelques mots la situation (COVID-19, pour qui, quels symptômes)

- donnez le téléphone sur lequel vous êtes joignable

- précisez la localisation précise et les moyens d'accès

→ L'assistant de régulation vous passera le médecin et vous donnera la conduite à tenir (en demandant souvent de parler à la personne ou de l'entendre respirer)

→ Demandez ce qu'il faut faire en attendant et ne raccrochez que lorsqu'on vous le dit

→ Si l'envoi des secours est décidé par le centre 15 :

- envoyez quelqu'un accueillir les secours

- restez à proximité non immédiate de la personne pour la surveiller, le temps que les secours arrivent

- en cas d'éléments nouveaux importants, rappelez le Samu 15

→ Ne jamais s'énerver ou agir dans la précipitation

4. Après la prise en charge de la personne, **prévenez le service de santé au travail et suivre ses consignes**, y compris pour l'hygiène du poste de travail et le suivi des salariés puis informez le supérieur hiérarchique

5. Si le cas COVID est confirmé, organisez en lien avec le service de santé au travail les mesures à mettre en œuvre : balisage, identification des contacts, mise en quatorzaine des contacts...